

L'ACCORD DES NOMS COMPOSÉS AU PLURIEL

Paragraphes essentiels

- O 21 et le récapitulatif qui termine ce paragraphe.
- O 22.

Remarque

Le pluriel des noms composés est un problème pour l'orthographe. On dispose des règles traditionnelles et des conseils des Rectifications

de 1990. Nous donnons les deux, tout en sachant que la règle générale est la même dans les deux cas.

O 20

La construction des noms composés.

► Un nom composé ➤ V 42 est généralement formé de **deux ou trois mots**, parfois réunis par un trait d'union :

un stylo-feutre, une pomme de terre, un arc-en-ciel.

► **Plusieurs constructions** sont possibles :

- nom + nom :

un stylo-feutre ;

- nom + adjectif ou adjectif + nom :

un coffre-fort, un rouge-gorge ;

- verbe + nom :

un sèche-linge ;

- adverbe + nom :

une contre-allée ;

- nom + préposition + nom :

un arc-en-ciel.

Règle générale : dans les mots composés, seuls le nom et l'adjectif peuvent se mettre au pluriel. Le verbe, l'adverbe et la préposition sont invariables.

► Quand le mot qui forme le nom composé est **un verbe, un adverbe ou une préposition**, il est invariable :

des *tire-bouchons*, des *contre-allées*, des *arcs-en-ciel*.

► Quand le mot est **un adjectif**, il s'accorde :

des *rouges-gorges*, des *coffres-forts*.

► Quand le mot est **un nom**, généralement, il s'accorde :

des *tire-bouchons*, des *contre-allées*, des *rouges-gorges*, des *coffres-forts*.

► Parfois, le nom s'accorde ou reste invariable.

Cela dépend du **sens du mot composé** :

une année-lumière/des années-lumière (plusieurs années, mais c'est toujours la lumière) ;

un sèche-linge/des sèche-linge (cet appareil sèche le linge) ;

un sèche-cheveux/des sèche-cheveux (cet appareil sèche les cheveux) ;

un arc-en-ciel/des arcs-en-ciel (il y a plusieurs arcs, mais c'est toujours le ciel).

► Voici un **récapitulatif** des règles.

- Nom + nom, selon le sens :
 - les deux noms sont au pluriel : *un chou-fleur/des choux-fleurs* ;
 - un nom reste invariable : *un timbre-poste/des timbres-poste*.
- Nom + adjectif :
 - les deux s'accordent : *un rouge-gorge/des rouges-gorges*.
- Verbe + nom, le verbe est invariable et selon le sens :
 - le nom se met au pluriel : *un tire-bouchon/des tire-bouchons* ;

- le nom reste au singulier : *un sèche-linge/des sèche-linge* ;
- le nom est au pluriel : *un sèche-cheveux/des sèche-cheveux*.

- Adverbe + nom :

l'adverbe est invariable :

une contre-allée/des contre-allées.

O 22

Rectifications de l'orthographe de 1990.

► Quand le nom composé est formé d'un verbe et d'un nom commun, le nom commun prend les marques du pluriel. Les noms composés suivent donc les **mêmes règles que les noms écrits en un seul mot** :

un chat/des chats, un tire-bouchon/des tire-bouchons, un sèche-linge/des sèche-linges, un sèche-cheveu/des sèche-cheveux.

► On laisse **invariables** les noms propres et les noms communs précédés par un article au singulier :

un prie-Dieu/des prie-Dieu, un cessez-le-feu/des cessez-le-feu.